LA T.E.O.M.I

(TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE)

Collectéa
Les déchets, de vous à nous

QUE FAUT-IL SAVOIR SI VOUS UTILISEZ UN BAC ?

QU'EST-CE QUE LA TARIFICATION INCITATIVE ?

Le choix de Collectéa et de votre communauté de communes est de mettre en place une TEOMI*

**(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) écoresponsable.*

On parle de tarification incitative quand on **inclut une part variable** en fonction de la **quantité de déchets ultimes produite.**

CE QUI CHANGE EN 2026 :

La T.E.O.M. classique sera remplacée par la T.E.O.M. incitative éco-responsable grâce à l'intégration d'une part variable.

La part variable sera déterminée en fonction **du nombre de levées du bac d'ordures ménagères au cours de l'année**

Aujourd'hui

Part fixe

calculée sur la valeur locative du logement

Prélevé avec la taxe foncière

€€

Demain

part fixe réduite calculée sur valeur locative

+

Part variable

QUE FINANCE LA T.E.O.M.I ?

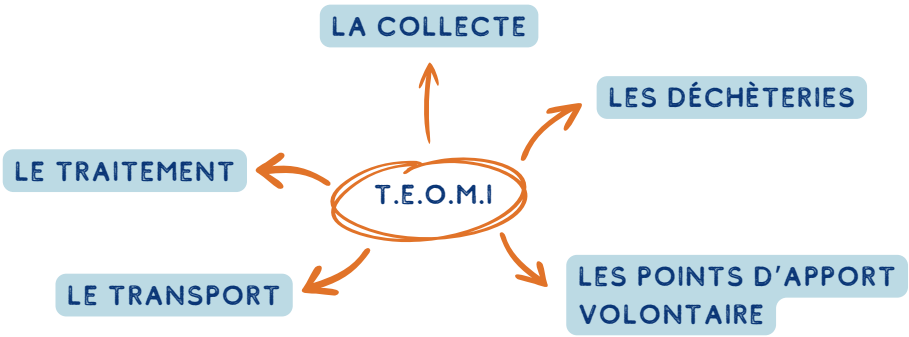

LA PLANIFICATION :

2025

PHASE TEST

- Comptabilisation à blanc des bacs ordures ménagères à la levée

2026

PHASE OPÉRATIONNELLE

- Comptabilisation au réel des bacs ordures ménagères à la levée

2027

FACTURATION AU RÉEL DE LA TEOM INCITATIVE AVEC LES DONNÉES DES LEVÉES DES BACS ORDURES MÉNAGÈRES EN 2026 SUR VOTRE TAXE FONCIÈRE 2027

LES OBJECTIFS :

- Changer le rapport aux déchets de nos concitoyens
- Trier plus et mieux
- Diminuer la quantité d'ordures ménagères à enfouir et à incinérer
- Répondre à la loi de transition énergétique pour la croissance verte
- Assurer l'équilibre financier de la collectivité

02 31 92 54 93

accueil@smismb.fr

1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX

www.collectea.fr